



La Région OCCITANIE. Pyrénées - Méditerranée



La Région possède des compétences majeures sur le développement économique, l'aménagement durable du territoire et les transports, qui ont été renforcées par la loi NOTRE d'août 2015.

La Région est désormais la collectivité responsable du développement économique. Elle continue de gérer les lycées, les politiques d'apprentissage et de formation professionnelle, elle coordonne les services de l'orientation et participe au service public de l'emploi.

La Région partage avec les autres collectivités locales la compétence sur la culture, le sport, la promotion des langues régionales, l'éducation populaire et le tourisme.

À noter, la Région gère aussi depuis 2014 la grande majorité des fonds européens de développement régional, pour l'emploi et l'agriculture.

Les principales missions des Régions

